



JONCTION DES ASSOCIATIONS
DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

Auteuil le 4 juillet 2023

A
M Jean-Jacques BROT
Préfecture des Yvelines
1 Av. de l'Europe,
78000 Versailles

Objet : Prévention des risques d'inondations Vallée de la Mauldre
Copie : Conseil d'administration de JADE

Monsieur le préfet,

Notre groupement de 25 Associations de défense de l'environnement, agréé départemental, ainsi que les riverains du bassin versant de la Mauldre et de ses affluents souhaitent vous saisir d'une situation, pour le moins anormale, mais dans tous les cas dangereuse pour les habitants de cette vallée.

En effet, depuis Août 2014, où un puissant et soudain orage à provoqué le remplissage et le débordement, en 1H00 de temps, de la retenue du Désert sur le Ru d'Elancourt (Affluent de la Mauldre), provoquant des inondations à Pontchartrain et ensuite en aval dans les agglomérations de la Mauldre, ces mêmes habitants ont subi :

Le 1^{er} juin 2016, une nouvelle crue de la Mauldre qui a touché des centaines de riverains avec un débit supérieur à 60 m³/s.

Rappel : Le bassin de la Mauldre est atypique car les grandes agglomérations sont en amont ((St Quentin en Yvelines, Versailles, Maurepas), et l'urbanisation est grandissante dans les zones rurales (par exemple Montfort l'Amaury).

La loi GEMAPI qui doit couvrir l'ensemble des bassins de France n'est pas appliquée sur le bassin versant de la Mauldre, avec une différenciation du Ru de Gally du reste du bassin versant.

Cette situation fait de la Mauldre probablement le seul bassin versant de France où la loi n'est pas appliquée.

De plus, la loi GEMAPI ne prend pas en compte le ruissellement, or une partie importante de la crue de 2016 provenait des ruissellements ~30% (Voies publiques, imperméabilisations particulières, parcelles agricoles).



JONCTION DES ASSOCIATIONS
DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

Le climat change rapidement et les conditions météorologiques deviennent de plus en plus impactantes : Orages violents concentrés sur des zones avec des pluies diluviennes. (Dieppe, Rambouillet, Paris, etc...).

Cela signifie que la probabilité d'une nouvelle crue est extrêmement élevée, voire une quasi-certitude.

On peut noter également une eutrophisation des rivières avec des conséquences importantes sur le biotope.

GPSO a financé le reméandrage de la Mauldre à Maule.

La Municipalité de Maule a profité intelligemment de cela mais ce reméandrage est-il efficace ?

En effet, la logique et le bon sens commandent de commencer par l'amont et en priorité les affluents les plus « dangereux ».

De plus, normalement le reméandrage est réalisé après avoir procédé à tous les aménagements

- accès aux zones naturelles d'expansion (les terres agricoles),
 - réimplantation de haies, de fossés,
 - semi perpendiculairement à la ligne de plus grande pente, gestion de l'eau en sortie des drains,
 - création de bassin de rétention, gestion dynamique des flux des affluents, etc...
- qui permettent de réduire les risques d'inondations,

Des logiciels existent qui permettent de prévoir à l'avance (jusqu'à 2 jours) le type de précipitations, où et avec quelle pluviométrie.

Ce genre de système permettrait à moindre coût d'avertir les populations non seulement des risques de crue, mais également des risques de coulées de boue, leur permettant ainsi de prendre les mesures de sauvegarde.

Malgré des présentations faites au COBAHMA et un faible coût, ce type de logiciel n'a pas été mis en place.

Également, la création d'un système d'alerte du type riverains vigilants permettrait aux riverains de l'amont d'avertir ceux de l'aval d'un risque de crue.

Mais hélas, depuis 2016, aucun aménagement permettant dans un premier temps de caractériser le comportement de la Mauldre et ses affluents n'a été mis en place.



JONCTION DES ASSOCIATIONS
DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

Pire : La Commission Locale de l'Eau n'a procédé qu'à sa première réunion depuis près de 5 ans, le 8 Juin 2023.....Pour élire ses membres !!

Mais, par contre aucun plan d'action, ni aucun planning n'y a été évoqué ni mis en place, alors que la situation est préoccupante, et que les riverains vivent dans l'angoisse permanente.

Ainsi, par la présente, nous attirons donc votre attention sur la situation anormale et illégale de la gestion du bassin versant de la Mauldre.

Il va sans dire qu'en cas de nouvelles crues entraînant des dégâts matériels aux riverains, voire éventuellement des pertes en vies humaines, de lourdes responsabilités s'abattront sur les autorités qui n'auront pas pris les mesures préalables pour protéger les populations et leurs biens ou outils de travail.

Persuadés que le traitement de cette situation hors GEMAPI, vraisemblablement une des seules en France, est de votre compétence, nous sollicitons un rendez-vous dans les meilleurs délais auprès de vous, afin d'examiner de quelle manière faire appliquer la loi, et sécuriser les riverains face aux dérèglements climatiques dont les scientifiques nous ont alerté de longue date.

Nous tenant à votre disposition pour convenir d'une date de rendez-vous,
Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, nos très sincères et respectueuses salutations.

Pierre Vasseur